

Bilan 2017 des mesures de promotion de la santé dans la Commune de Bercher

Label « Commune en santé »

En tant qu'autorité et cadre de vie, la Commune peut influencer favorablement la santé de ses habitant-e-s parfois, sans s'en rendre compte. Avec le label « Commune en santé », les Communes inventorient toutes les mesures de promotion de la santé qu'elles mettent en œuvre ou soutiennent. En fonction de leur bilan et des éventuelles lacunes identifiées, elles sont conseillées et orientées pour agir davantage. Pour obtenir le label, la Commune doit être impliquée dans le déploiement d'au moins une mesure de promotion de la santé dans les six domaines suivants : politique communale, animation et fêtes, famille et solidarité, école, économie et commerces ainsi qu'espaces publics. Une fois les conditions réunies, le label « Commune en santé » est octroyé à la Commune, gratuitement et pour trois ans. Le renouvellement de la labellisation se fait ensuite sur la base d'un rapport d'activités et d'un entretien avec la coordination.

Etat des lieux des mesures de promotion de la santé développées ou soutenues par la Commune

Les tableaux ci-dessous permettent de dresser l'inventaire des mesures de promotion de la santé existant dans votre Commune dans les 6 domaines identifiés. Ils présentent les 15 mesures développées par la Commune de Bercher. Le présent bilan a été validé par le comité de labellisation du label ainsi que par la Commune de Bercher :

Promotion Santé Vaud



Myriam Pasche
Directrice

Programme cantonal « Ça marche ! »



Alexia Fournier Fall
Responsable

Commune de Bercher



Ludovic Peguiron
Syndic



Ludmila Sapin
Secrétaire municipale

Bercher, le ... 6 DEC. 2017



1. Politique communale

Compléter le tableau ci-dessous avec les mesures mises en œuvre ou soutenues par votre Commune dans le domaine « Politique communale ». Il s'agit de mesures témoignant d'un engagement ferme des autorités communales en faveur de la promotion de la santé : adoption d'un engagement écrit (modification du règlement communal, charte), modification organisationnelle de la Commune (attribution de ressources financières, matérielles ou en personnel) ou changement structurel au sein de la Commune. Des exemples de bonnes pratiques figurent dans le Catalogue de mesures.

Mesure	Origine	Description	Envergure	Régularité	Soutien de la Commune	Accessibilité	Contact	Validation
<i>Nom de la mesure</i>	<i>Année de mise en œuvre et principal but recherché</i>	<i>Brève description de la mesure</i>	<i>Nombre de personnes ou groupe de population atteints</i>	<i>Fréquence de la mesure (permanente ou ponctuelle)</i>	<i>Soutien financier, matériel ou en personnel</i>	<i>Coûts de la mesure pour les bénéficiaires</i>	<i>Personne ou organisme de contact (nom, téléphone, mail)</i>	<i>Champ rempli par la coordination du label</i>
Label Youp'là bouge	Favoriser et promouvoir la mobilité des enfants entre 2-4 ans	Le personnel éducatif de la crèche communale de Bercher s'est formé afin que le concept « pour plus de mouvement » fasse partie intégrante de la crèche.	30	Permanent	Construction de la garderie et achat de matériel invitant au mouvement.	Gratuit	Garderie l'Hirondelle M. M. Gillet 021 886 05 40 marc.gillet@efaje.ch	Mesure validée : figure dans le catalogue de mesures VD
Visite des seniors veufs/veuves de la commune	Depuis 2002. Donner de l'importance à ces personnes et aussi de l'estime	Visite sociale des seniors qui sont veufs/veuves, de plus de 80 ans par le Syndic et/ou un municipal. Chaque personne visitée choisit le cadeau qu'il/elle souhaite recevoir pour un montant de 200.-	15 personnes	1 fois par an	CHF 200.- par personne rencontrée; achats de fleurs et de vin	Gratuit	Greffe communale 021 887 73 23	Mesure validée (cf. grille) : critères 1-6 remplis.



Soutien aux associations sportives, culturelles et villageoises	Favoriser la création et le maintien du plus grand nombre d'activités locales, afin de favoriser le lien social et intergénérationnel. Depuis plus de 40 ans pour les sociétés sportives, depuis 2002 pour les associations culturelles et villageoises	La Commune soutient financièrement et met à disposition des salles - notamment la salle omnisport - et infrastructures aux sociétés locales suivantes : -Club de football -Club de gymnastique -Ecole de musique -Association des paysannes vaudoises -Théâtre l'Alchimie -Société de développement de Bercher	Cette multitude d'associations permet à l'ensemble de la population de trouver une activité qui correspondrait à ses besoins	Permanent	Mise à disposition d'une salle omnisports ou d'autres locaux + soutien financier aux sociétés	Gratuit ou cotisation annuelle selon l'activité	Bertrand Galley 079 659 78 44 bertrand.galley@bercher-vaud.ch Grefe communale 021 887 73 23	Mesure validée (cf. grille) : critères 1-6 remplis.
--	--	--	--	-----------	---	---	--	---



2. Animation et fêtes

Compléter le tableau ci-dessous avec les mesures mises en œuvre ou soutenues par votre Commune dans le domaine « Animation et fêtes ». Il s'agit d'installations, d'animations ou d'offres de loisirs visant à améliorer la santé des habitant-e-s ou à favoriser les liens sociaux. Ces prestations sont soit accessibles à toutes et à tous, soit s'adressent à une population spécifique. Des exemples de bonnes pratiques figurent dans le Catalogue de mesures.

Mesure	Origine	Description	Envergure	Régularité	Soutien de la Commune	Accessibilité	Contact	Validation
<i>Nom de la mesure</i>	<i>Année de mise en œuvre et principal but recherché</i>	<i>Brève description de la mesure</i>	<i>Nombre de personnes ou groupe de population atteints</i>	<i>Fréquence de la mesure (permanente ou ponctuelle)</i>	<i>Soutien financier, matériel ou en personnel</i>	<i>Coûts de la mesure pour les bénéficiaires</i>	<i>Personne ou organisme de contact (nom, téléphone, mail)</i>	<i>Champ rempli par la coordination du label</i>
Marche pédestre à travers le village	Depuis 2012, la Société de Développement de Bercher fait découvrir la commune aux nouveaux habitants en invitant également tous les autres habitants intéressés.	Invitation des nouveaux habitants - et des "anciens" - à une marche pédestre à travers le village afin de leur faire découvrir le village et les différentes sociétés locales de la commune et de leur permettre de s'inscrire dans l'une d'elles	50% (chaque année la moitié de la population y participe)	1 fois par an	CHF 1000.- versé à la Société de Développement de Bercher	Gratuit	Greffe communale 021 887 73 23	Mesure validée (cf. grille) : critères 1-6 remplis.
Passeport vacances	1987	L'Association de Parents d'Elèves de la Menthue et environ propose des passeports vacances aux	Les enfants de la commune	les 2 premières semaines de vacances de Juillet et les 2 dernières semaines de vacances d'août	La commune soutient l'organisation en mettant à disposition les emplacements de	Le coût est de CHF 4,50 par enfant et par jour.	Madame Céline Lubrano. celine.lubrano@bluwin.ch	Mesure validée : figure dans le catalogue de mesures VD Possibilité de



Commune en santé

		enfants de différentes communes dont Bercher			jeu (terrain de foot, places de sport ou autres structures			travailler sur le critère 2 (viser davantage des effets en termes de promotion de la santé) : choix des activités et des collations, eau à disposition, démarche participative avec les enfants, etc. La commune accepte de s'investir davantage (critère 6) dans le Passeport vacances notamment avec un soutien financier permettant le développement de nouvelles activités. La municipalité a annoncé qu'elle s'engageait à prendre contact avec l'association afin de soutenir le passeport vacances en faisant un don annuel de CHF 500.-
--	--	--	--	--	--	--	--	---



3. Famille et solidarité

Compléter le tableau ci-dessous avec les mesures mises en œuvre ou soutenues par votre Commune dans le domaine « Famille et solidarité ». Il s'agit de mesures sociales, cherchant à renforcer les compétences favorables à la santé des familles ou faisant référence à une étape de la vie particulière (petite enfance, grossesse, parentalité, retraite, etc.). Cette catégorie comprend également les prestations délivrées au domicile ou relatives à la sphère privée. Des exemples de bonnes pratiques figurent dans le Catalogue de mesures.

Mesure	Origine	Description	Envergure	Régularité	Soutien de la Commune	Accessibilité	Contact	Validation
<i>Nom de la mesure</i>	<i>Année de mise en œuvre et principal but recherché</i>	<i>Brève description de la mesure</i>	<i>Nombre de personnes ou groupe de population atteints</i>	<i>Fréquence de la mesure (permanente ou ponctuelle)</i>	<i>Soutien financier, matériel ou en personnel</i>	<i>Coûts de la mesure pour les bénéficiaires</i>	<i>Personne ou organisme de contact (nom, téléphone, mail)</i>	<i>Champ rempli par la coordination du label</i>
Soutien à l'espace jeunes La Caza	2005	Le rôle de La Caza est d'offrir un espace d'expression, de prévention, d'orientation, d'écoute, d'aide et de conseils aux jeunes afin de permettre l'apprentissage de la vie en communauté, de la citoyenneté, de la sociabilité et de la responsabilisation. La Caza est à disposition des jeunes de plusieurs communes de la région	Enfants et adolescent-e-s de l'espace de vie sociale. Pas les chiffres du nombre de jeunes de Bercher fréquentant cet endroit	Permanent	CHF 3'444 (le montant du soutien dépend du nombre d'habitants dans les communes participantes)	Gratuit	anim@lacaza.ch 021 883 10 00	Mesure validée (cf. grille) : critères 1-6 remplis. La Commune s'engage à travailler sur les critères 2 (viser davantage des effets en termes de promotion de la santé), 3 (augmentation du nombre de participantes) et 6 (plus grande implication de la Commune), par exemple en développant une



								démarche participative avec les jeunes de Bercher afin de connaître leurs besoins/souhaits. La commune a annoncé qu'elle s'engageait à faire le nécessaire. Le responsable du social sera mis en contact avec la Caza pour introduire ces points.
Soutien aux activités pour les seniors	Depuis toujours, permettre aux seniors de se rencontrer autour d'activités. Favoriser ainsi les liens et les échanges entre les seniors et éviter le risque d'isolement social	Rencontre, échange d'idée a) Club des aînés b) Thé dansant (depuis 2016)	a) 30 b) 80	a) 1 fois par semaine b) 8 fois par an	Prêt de la salle communale	a) Gratuit b) CHF 5.- par personne	a) Mme. M.-L. Gonin 021 887 77 75 b) M. C. Gachoud 079 133 90 47	Mesure validée (cf. grille) : critères 1-6 remplis. Possibilité de travailler sur le critère 2 (viser d'avantage d'effets en termes de promotion de la santé): choix des activités, compositions du repas, etc.



4. Ecole

Compléter le tableau ci-dessous avec les mesures mises en œuvre ou soutenues par votre Commune dans le domaine « Ecole ». Il s'agit de mesures de promotion de la santé ou de prévention déployées à l'école. Elles cherchent à renforcer les compétences des élèves ou des enseignant-e-s en matière de santé ou à amener un changement structurel au sein de l'établissement (réaménagement de la cour de récréation, engagement de la direction, etc.). Des exemples de bonnes pratiques figurent dans le Catalogue de mesures.

Mesure	Origine	Description	Envergure	Régularité	Soutien de la Commune	Accessibilité	Contact	Validation
<i>Nom de la mesure</i>	<i>Année de mise en œuvre et principal but recherché</i>	<i>Brève description de la mesure</i>	<i>Nombre de personnes ou groupe de population atteints</i>	<i>Fréquence de la mesure (permanente ou ponctuelle)</i>	<i>Soutien financier, matériel ou en personnel</i>	<i>Coûts de la mesure pour les bénéficiaires</i>	<i>Personne ou organisme de contact (nom, téléphone, mail)</i>	<i>Champ rempli par la coordination du label</i>
Zone de rencontre (20 km/h) autour de l'école	En 2018, fermeture de la route passant entre l'école et la salle de gym	Suite aux demandes de nombreux parents et pour sécuriser le déplacement des enfants entre le bâtiment scolaire et la salle de gym, la municipalité voudrait fermer la route qui sépare ces deux structures	Enfants scolarisés sur la commune	Permanent	Payer en totalité par la commune	Gratuit	M. Ludovic Peguiron 079 / 359 88 50 ludovic.peguiron@bercher-vd.ch	Mesure validée (cf. grille) : critères 1-6 remplis.
Soutien aux initiatives de PPS à l'école	Mise en œuvre d'une politique de promotion de la santé et de prévention dans les établissements scolaires pour	Mesures de prévention et promotion de la santé (PPS) mises en place à l'école et ne faisant pas partie des mesures	Ecoliers de Bercher	Permanent	La commune paie la scolarisation des élèves de la commune et les coûts des activités y sont partiellement	Gratuit	M. David Vergères 079/358.43.45	Mesure validée (cf. grille) : critères 1-6 remplis.



	mettre en place un environnement scolaire qui soit promoteur de comportements favorables à la santé	PPS obligatoires - Pour 2017 : Action sport, participation au 20 km de Lausanne (100 élèves). Cette action a été mise en place en 2016 et comme elle a bien fonctionné, l'équipe réitère l'expérience pour 2017. - Pour les 7 ^è à 11 ^{ème} organisation d'une marche de 10 à 15 km chaque année entre fin août et début septembre. - Cours d'improvisation théâtrale pour les classes de 11 ^{ème} .			compris				
--	---	---	--	--	---------	--	--	--	--



5. Economie et commerces

Compléter le tableau ci-dessous avec les mesures mises en œuvre ou soutenues par votre Commune dans le domaine « Economie et commerces ». Il s'agit de mesures de promotion de la santé ou de prévention déployées au sein d'une ou plusieurs entreprises. Elles cherchent à renforcer les compétences des employé-e-s ou de la direction en matière de santé ou à amener un changement structurel dans les entreprises (engagement de la direction, installation de douches, amélioration du climat, etc.). Des exemples de bonnes pratiques figurent dans le Catalogue de mesures.

Mesure	Origine	Description	Envergure	Régularité	Soutien de la Commune	Accessibilité	Contact	Validation
<i>Nom de la mesure</i>	<i>Année de mise en œuvre et principal but recherché</i>	<i>Brève description de la mesure</i>	<i>Nombre de personnes ou groupe de population atteints</i>	<i>Fréquence de la mesure (permanente ou ponctuelle)</i>	<i>Soutien financier, matériel ou en personnel</i>	<i>Coûts de la mesure pour les bénéficiaires</i>	<i>Personne ou organisme de contact (nom, téléphone, mail)</i>	<i>Champ rempli par la coordination du label</i>
Mise à disposition de douches pour les employé-e-s de la commune	A partir de 2018, encourager les employés communaux à pratiquer une activité physique lors de leurs pauses	La commune va mettre à disposition, dans son nouveau bâtiment de commune (nouvelle administration) des douches pour les employés de la commune	15 personnes	Permanent	Matériel (cela ne représente aucun coût à la commune car intégré dans le budget de construction)	Gratuit	Greffe communale 021 887 73 23	Mesure validée (cf. grille) : critères 1-6 remplis.
Contrôle auditif offert aux employé-e-s d'entretien de la commune	Prévention des lésions auditives et protection de l'audition	Depuis 2011, prévention des lésions auditives pour les employés communaux en charge de l'entretien de la commune et	Employé-e-s de la commune (15 personnes)	Chaque année	Ce coût est pris en charge par la Suva. La commune paie les heures et les coûts des transports.	Gratuit	Greffe communale 021 887 73 23	Mesure validée (cf. grille) : critères 1-6 remplis. Le comité de labellisation souhaite s'assurer qu'en cas de



		utilisant potentiellement des machines bruyantes						détection de problème de santé la commune prend des mesures en termes de protection du collaborateur et d'ajustement des conditions de travail.
Favoriser la santé au travail dans les entreprises de la commune	A partir de 2017, informer les entreprises locales et les rencontrer pour les sensibiliser à la thématique de PPS au travail	Envoi d'une invitation à toutes les entreprises de la commune pour une soirée d'information sur le thème de la santé au travail, animée par des personnes accréditées et suivie d'un apéro santé	Mesure à destination des entreprises de la commune	Ponctuelle	Mise à disposition gratuite de la grande salle et prise en charge du coût du ou des orateurs	Gratuit	Ligues de la santé, Mme. Luini Macchi 021 623 37 37 anouck.luini@fvls.vd.ch	Mesure validée (cf. grille) : critères 1-6 remplis.



6. Espaces publics

Compléter le tableau ci-dessous avec les mesures mises en œuvre ou soutenues par votre Commune dans le domaine « Espaces publics ». Il s'agit de mesures qui visent à réduire les influences physiques et chimiques nocives (bruit, fumée), à maintenir ou améliorer les ressources naturelles (eau, air, forêt) ou à créer des installations favorables à la santé sur le territoire communal (pistes cyclables, parcours balisés, places de jeux ou de sport). Des exemples de bonnes pratiques figurent dans le Catalogue de mesures.

Mesure	Origine	Description	Envergure	Régularité	Soutien de la Commune	Accessibilité	Contact	Validation
<i>Nom de la mesure</i>	<i>Année de mise en œuvre et principal but recherché</i>	<i>Brève description de la mesure</i>	<i>Nombre de personnes ou groupe de population atteints</i>	<i>Fréquence de la mesure (permanente ou ponctuelle)</i>	<i>Soutien financier, matériel ou en personnel</i>	<i>Coûts de la mesure pour les bénéficiaires</i>	<i>Personne ou organisme de contact (nom, téléphone, mail)</i>	<i>Champ rempli par la coordination du label</i>
Terrains de sport	Depuis 1957, mise à disposition de terrains pour le club de foot et les habitant-e-s de la commune	Un terrain de football ainsi qu'un terrain de handball/basketball sont accessibles à toutes et tous sur le territoire de la commune. Les terrains sont accessibles pour les habitant-e-s en tout temps	Tous les habitant-e-s de la commune	Permanent	Soutien financier de la commune par les infrastructures	Cotisation annuelle pour les clubs de sport selon la catégorie d'âge. Les habitants ont accès gratuitement aux différentes structures si elles ne sont pas occupées par le club qui est prioritaire	Président du club de football: M. N. Dubuis 078 661 75 06 Greffe communale 021 887 73 23	Mesure validée (cf. grille) : critères 1-6 remplis.
Sentiers pédestres	1950, sentiers permettant aux habitants de se balader sur le territoire de la	Sentiers pédestre entretenus pour le plaisir de se balader dans nos forêts et en dehors de celles-ci	Habitant-e-s de la commune et personnes de passage	Permanent	Entretien des chemins Le coût n'est pas calculé car il est compris dans l'entretien des	Gratuite	Greffe communale 021 887 73 23	Mesure validée (cf. grille) : critères 1-6 remplis.



	commune				zones communales			
Place de jeux	Depuis 2012, aménagement d'une place de jeux sécurisée pour les enfants	Mise en place dans le village d'une place de jeux sécurisée (balançoire, toboggan) avec fontaine à eau et toilettes publiques	Enfants de la commune	Permanent	La place de jeu appartient à la commune, elle qui s'en occupe	Gratuite	Greffe communale 021 887 73 23	Mesure validée (cf. grille) : critères 1-6 remplis



Analysez les points forts de votre bilan ainsi que les perspectives d'amélioration. Des propositions de mesures complémentaires sont-elles possibles et envisageables?

Perspective d'amélioration	Proposition
<p>Il serait possible de viser d'avantage d'effet en matière de prévention et promotion de la santé pour les mesures « Passeport Vacances », « Soutien à l'espace jeunes La Caza » et « Soutien aux activités pour les seniors ». Par ailleurs, ces mesures favorisant grandement les liens sociaux, un soutien plus important de la commune serait souhaitable.</p>	<p>Voir les propositions dans la colonne « Validation » des mesures concernées.</p>
<p>La mesure « Favoriser la santé au travail dans les entreprises de la commune » devrait être développée dans les trois années à venir.</p>	<p>La commune peut faire appel au programme « Ça marche ! » et au secteur santé en entreprise des « Liges de la santé » pour mettre en place ces mesures. En outre, l'Institut universitaire romand de santé au travail (IST) propose également des accompagnements dans le développement d'actions de promotion de la santé des travailleurs.</p>
<p>Il est recommandé de faire participer la population à la création/mise en place des mesures la concernant.</p>	<p>Privilégier les démarches participatives auprès des habitant-e-s de la commune.</p>
<p>Au fil des années à venir, la promotion de la santé s'ancre davantage encore dans la commune pour s'intégrer dans l'ensemble des décisions prises par l'administration communale.</p>	<p>Idées : se donner comme objectif commun de promouvoir tous les projets dignes d'améliorer la qualité de vie des habitant-e-s de la commune ; avoir une ligne budgétaire pour les projets de prévention et promotion de la santé ; organiser une séance annuelle de la municipalité pour discuter des thèmes de prévention et promotion de la santé,...</p>



En un graphique, voici le **bilan des actions existantes** dans votre Commune (en bleu) et des **mesures minimales demandées** afin d'obtenir le label 2 étoiles (en rouge).

